

Des familles plus présentes et avec moins de fragilités sociales dans les couronnes périurbaines

En 2012, 383 200 familles avec au moins un enfant mineur vivent en Bretagne. Elles ne représentent qu'un quart des ménages bretons contre un tiers il y a vingt ans. Ces familles résident plus fréquemment dans les couronnes périurbaines. Elles sont moins présentes dans les villes-centres, les communes isolées du centre Bretagne ou le long du littoral.

Comparées aux autres régions françaises, les familles bretonnes apparaissent moins souvent défavorisées au regard de différents critères socioéconomiques (monoparentalité, chômage, bas revenus ou surpeuplement).

Mais cette situation diffère suivant le type de commune de résidence. Si les familles habitant le périurbain semblent relativement favorisées, celles des villes-centres sont plus fréquemment en difficulté.

Jean-Marc Lardoux, Insee

En 2012, près de 1,45 million de ménages résident en Bretagne. Parmi ceux-ci, 383 200 sont des familles avec au moins un enfant mineur ; les autres ménages étant composés notamment de couples sans enfant, de familles avec uniquement des enfants majeurs ou de personnes seules.

Avec un ratio de 26,5 familles ayant au moins un enfant mineur pour 100 ménages, la Bretagne figure parmi les régions

ayant le taux le plus faible, devant seulement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Bourgogne-Franche-Comté et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

La moyenne française (DOM inclus) se situe à 28,3 % et les deux régions limitrophes, Pays de la Loire et Normandie, respectivement à 28,6 % et 28,2 %.

Au sein de la région, seule l'Ille-et-Vilaine se positionne au-dessus de la moyenne française, loin devant le

Morbihan, les Côtes-d'Armor et le Finistère (*Figure 1*).

Entre 1990 et 2012, la part des familles avec mineur(s) au sein des ménages a baissé en Bretagne de 7,5 points, passant de 34 % à 26,5 %. Ce phénomène se retrouve dans l'ensemble des régions et se traduit au niveau national par une diminution de même ampleur (6,5 points).

1 Des familles plus nombreuses et moins souvent défavorisées en Ille-et-Vilaine

Nombre et répartition par département des familles ayant au moins un enfant mineur

Département	Nombre de familles avec enfant(s) mineur(s)	Proportion de familles avec enfant(s) mineur(s) pour 100 ménages		Proportion au sein des familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012 (en %)				Part de familles à bas revenu au sein des familles allocataires d'une CAF en 2012 (en %)
		2012 (en %)	Évolution entre 1990 et 2012 (en points de %)	Familles monoparentales	Familles nombreuses	Familles dont aucun parent n'est en emploi	Familles vivant dans un logement surpeuplé	
Côtes-d'Armor	67 920	25,4	-6,6	18,1	21,7	8,0	3,4	23,8
Finistère	104 121	25,3	-7,4	19,0	20,2	7,3	2,6	21,9
Ille-et-Vilaine	125 444	28,6	-7,3	17,2	22,0	6,4	3,7	19,3
Morbihan	85 758	26,1	-8,9	18,3	21,1	7,9	3,5	22,8
Bretagne	383 243	26,5	-7,5	18,1	21,2	7,3	3,3	21,6
France	8 007 315	28,3	-6,5	22,0	21,3	11,3	11,4	30,6

Champ : les familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans
Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2012

2 Près des trois quarts des familles avec enfant(s) mineur(s) résident dans l'espace des grandes aires urbaines

Nombre et répartition par type de communes des familles ayant au moins un enfant mineur

Type de communes	Nombre de familles avec enfant(s) mineur(s)	Proportion de familles avec enfant(s) mineur(s) pour 100 ménages		Proportion au sein des familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012 (en %)				Part de familles à bas revenu au sein des familles allocataires d'une CAF en 2012 (en %)
		2012 (en %)	Évolution entre 1990 et 2012 (en points)	Familles monoparentales	Familles nombreuses	Familles dont aucun parent n'est en emploi	Familles vivant dans un logement surpeuplé	
Espace des grandes aires urbaines	277 821	27,1	- 8,7	18,7	21,2	7,5	3,4	21,3
Pôles des grandes aires urbaines	124 164	22,1	- 11,0	25,7	20,5	11,3	4,9	29,2
Villes-centres	74 284	19,3	- 9,9	30,1	20,3	15,0	6,4	36,3
Banlieue	49 880	28,2	- 15,2	18,7	20,9	6,0	2,7	18,0
Couronnes des grandes aires urbaines	122 937	34,1	- 7,4	12,9	21,7	4,0	2,1	13,7
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	30 720	30,1	- 3,3	13,6	22,0	5,7	2,7	18,1
Petites et moyennes aires	40 693	23,3	- 7,8	20,6	19,7	8,0	3,0	24,3
Autres communes multipolarisées	45 876	27,6	- 3,2	13,5	22,2	5,5	2,6	19,3
Communes isolées hors influence des pôles	18 853	22,7	- 4,0	15,5	22,7	7,2	4,0	24,7
Bretagne	383 243	26,5	- 7,5	18,1	21,2	7,3	3,3	21,6

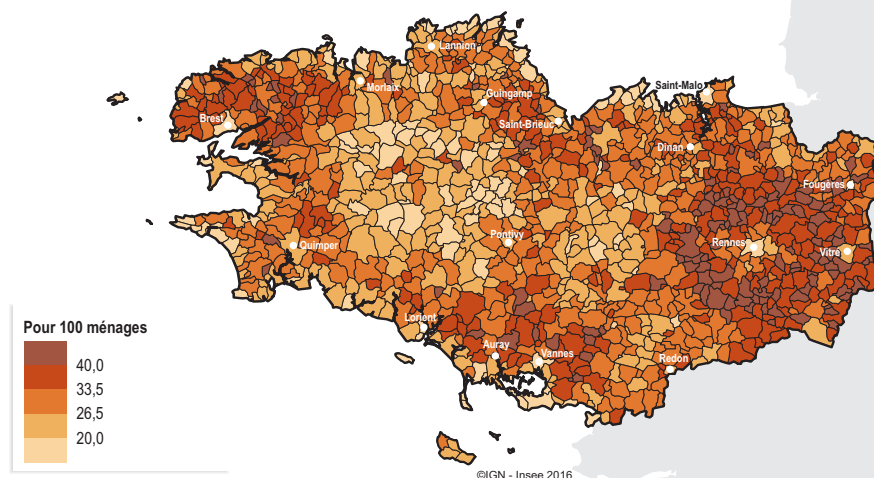
Champ : les familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans
Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2012

Moins de familles le long du littoral

La proportion de familles avec au moins un enfant mineur est plus faible dans les villes-centres des grandes aires urbaines et dans de nombreuses communes du centre de la Bretagne. Elle est également inférieure à la moyenne régionale pour les communes bordant la Manche et l'Océan Atlantique (Figure 4).

4 Une moindre proportion de familles le long des côtes

Part des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2012

En Bretagne, 20 % des communes sont littorales. Cette proportion diffère grandement d'un département à l'autre allant de 6 % en Ille-et-Vilaine à 40 % dans le Finistère (Figure 5). Dans l'ensemble de ces 257 communes littorales, la part moyenne de familles avec mineur(s) au sein des ménages est de 22,6 % contre 28,9 % pour les communes non littorales. Cet écart d'environ 6 points se retrouve dans chacun des quatre départements.

Sur les 10 communes bretonnes où la part de familles avec mineur(s) est la plus faible, 7 sont littorales. Parmi celles-ci, 4 sont iliennes : Île-d'Houat, Île-de-Sein, Île-aux-Moines et Île-d'Arz. Dans ces communes, les familles avec au moins un mineur ne représentent qu'entre 4 % et 12 % du nombre total de ménages. Toujours dans ce même classement, sur les 100 premières communes 56 sont littorales et 105 dans les 200 premières.

5 Une situation identique dans chacun des 4 départements

Part des familles avec au moins un enfant mineur parmi l'ensemble des ménages (en %)

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Communes littorales	21,8	23,0	21,6	22,9	22,6
Autres communes	27,6	28,5	29,4	29,3	28,9
Ensemble	25,4	25,3	28,6	26,1	26,5
Proportion de communes littorales	15,5	40,6	5,9	24,1	20,2

Champ : les familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans
Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2012

Cette baisse de la part des familles avec mineur(s) s'explique en particulier par la forte croissance des ménages d'une seule personne résultant à la fois du vieillissement de la population, de l'augmentation des séparations de couples et, chez les jeunes, d'un âge moyen au premier enfant qui augmente.

Une proportion de familles plus élevée dans les couronnes, plus faible dans les pôles ou les communes isolées

Les seize grandes aires urbaines bretonnes regroupent 247 100 familles avec mineur(s) soit près des deux tiers (64,5 %) du total régional. Ces familles se répartissent pour moitié dans les couronnes et pour moitié dans les pôles. Au sein des pôles, 60 % des familles vivent dans les villes-centres et 40 % dans leurs banlieues.

En ajoutant les 30 700 familles des communes multipolarisées des grandes aires urbaines, l'espace breton de ces grandes aires totalise 277 800 familles (Figure 2), soit moins des trois quarts (72,5 %) de l'ensemble régional. Le maillage important sur tout le territoire de petits et moyens pôles en Bretagne explique cette moindre concentration des familles dans les grandes aires urbaines comparée au niveau national (84 %).

Les autres aires (petites et moyennes) et autres communes multipolarisées regroupent 22,6 % des familles et les communes isolées hors influence des pôles 4,9 %.

À l'instar des autres régions françaises, et toujours proportionnellement au nombre de ménages, les familles avec mineur(s) sont plus fréquentes en Bretagne dans les grandes aires urbaines que dans les moyennes et petites aires ou les communes isolées.

Au sein des grandes aires urbaines, les familles avec mineur(s) sont d'autant plus

présentes que l'on s'éloigne des villes-centres. Ainsi, ces dernières n'accueillent en moyenne que 19,3 % de familles avec mineur(s) pour 100 ménages contre 28,2 % pour les banlieues et 34,1 % pour les couronnes périurbaines.

Moins de familles défavorisées en Bretagne

En Bretagne, plus d'une famille sur cinq (21,2 %) comprend trois enfants ou plus vivant encore à la maison. Cette part de familles nombreuses est plus élevée en Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-d'Armor, plus faible dans le Morbihan et surtout le Finistère. Au final, la Bretagne se situe à un niveau proche de la moyenne française (21,3 %).

Il en va différemment sur d'autres critères socioéconomiques.

Pays de la Loire exceptés, la Bretagne a la plus petite part de familles monoparentales des régions françaises (18,1 %), nettement inférieure à la moyenne nationale (22,0 %). L'Ille-et-Vilaine détient le ratio le plus faible (17,2 %) et le Finistère le plus élevé (19,0 %).

La Bretagne est la région ayant le taux le plus bas de familles avec mineur(s) dans lesquelles aucun des parents n'est en emploi. Avec un taux de 7,3 %, elle devance légèrement les Pays de la Loire mais se situe surtout 4 points en dessous de la moyenne nationale. Les départements bretons ont des comportements similaires, ce taux allant de 6,4 % pour l'Ille-et-Vilaine à 8,0 % pour les Côtes-d'Armor. À l'aune de ce critère, ils se classent tous les quatre dans le premier quart des départements français.

La Bretagne se place également en tête des régions pour sa faible proportion de familles à bas revenu (21,6 % contre 30,6 % en moyenne nationale) et pour celle de familles vivant dans un logement surpeuplé (3,3 % contre 11,4 %). Les quatre départements bretons se classent tous, sur ces deux critères, parmi les vingt premiers.

Les familles en difficulté sont localisées essentiellement dans certaines villes-centres

Sur l'ensemble de ces quatre indicateurs portant sur la monoparentalité, le chômage, les bas revenus et le surpeuplement, les familles bretonnes avec mineur(s) ont des

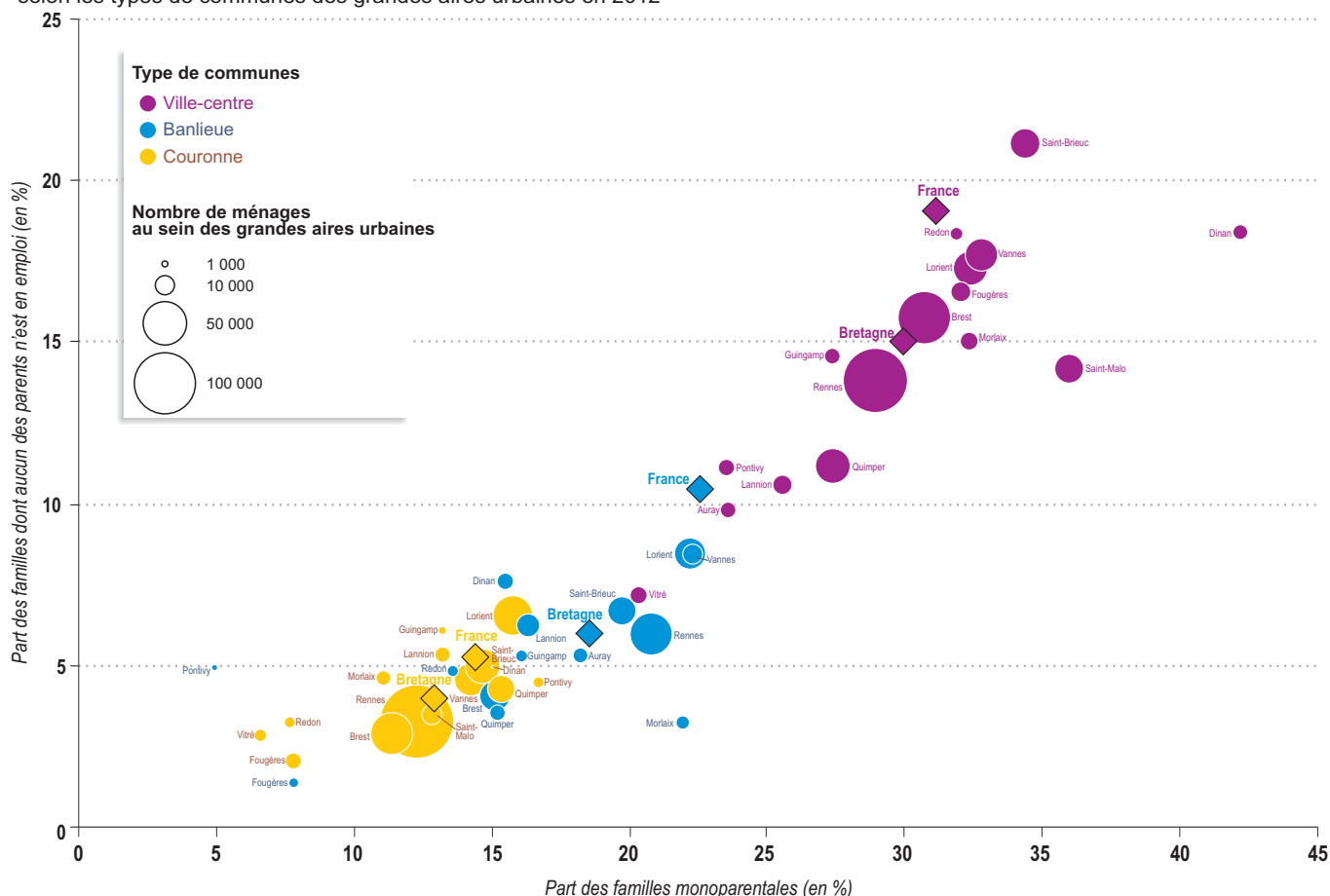
caractéristiques très différentes selon le type de communes, voire au sein même d'une catégorie de communes.

Les familles des villes-centres enregistrent les parts les plus élevées pour chacun de ces critères : plus de 30 % d'entre elles sont monoparentales, 15 % n'ont aucun parent en emploi, 36,3 % ont des bas revenus et 6,4 % vivent dans un logement surpeuplé. La concentration de familles modestes dans les centres-villes peut s'expliquer par plusieurs éléments : une offre de logement social plus forte, des commerces et des services disponibles sur place (école, garderie, médecin) minimisant les déplacements qui eux-mêmes sont facilités par l'existence d'un réseau de transport en commun public.

Les situations des villes-centres des grandes aires urbaines bretonnes sont néanmoins hétérogènes (Figure 3). À titre d'exemples, la part de familles monoparentales va du simple au double entre Vitré (20,3 %) et Dinan (42,2 %) et celle des familles dont aucun des parents n'est en emploi du simple au triple (7,1 % à Vitré contre 21,2 % à Saint-Brieuc). Aux côtés de Vitré, Auray, Lannion, Pontivy et Quimper sont

3 Plus de familles en difficulté dans les villes-centres

Part des familles monoparentales et des familles dont aucun parent n'est en emploi selon les types de communes des grandes aires urbaines en 2012



Champ : les familles ayant au moins un enfant mineur en Bretagne en 2012 vivant dans les grandes aires urbaines
Source : Insee, recensement de la population 2012

également dans une situation plutôt favorable. À l’opposé, une part importante de familles connaît des difficultés dans les villes-centres de Dinan, Saint-Brieuc, Redon, Fougères, Saint-Malo, Lorient, Vannes, Brest et Morlaix.

Des familles plutôt favorisées dans les couronnes périurbaines

Contrairement aux familles habitant dans les villes-centres, celles résidant dans les couronnes des grandes aires urbaines connaissent les taux les plus faibles pour chacun des quatre indicateurs : moins de 13 % d’entre elles sont monoparentales, seules 4,0 % n’ont aucun parent en emploi, 13,7 % ont des bas revenus et 2,1 % vivent dans un logement surpeuplé. Ces familles périurbaines sont plus favorisées. Plus souvent en emploi, elles ont fait le choix

d’habiter une commune qui allie la proximité du pôle urbain (et donc souvent de l’emploi), un environnement moins densément peuplé ainsi qu’un foncier plus abordable permettant de vivre dans un plus grand logement.

Les couronnes des grandes aires urbaines bretonnes sont relativement homogènes entre elles même si la couronne de l’aire lorientaise est dans une situation un peu moins favorable.

Les banlieues : des espaces intermédiaires

Les banlieues sont des espaces intermédiaires entre les villes-centres et les couronnes périurbaines à double titre. Ce constat établi sur des bases géographiques prévaut également pour les critères sociaux caractérisant les familles avec enfant(s) mineur(s). Dans

les banlieues, la valeur de chacun des quatre indicateurs considérés se situe toujours entre celles de la ville-centre et de la couronne. Les valeurs des indicateurs socioéconomiques sont cependant plus proches entre les banlieues et les couronnes qu’entre les banlieues et les villes-centres. C’est particulièrement notable pour la proportion de familles dont aucun parent n’est en emploi ou pour celle de familles vivant dans un logement surpeuplé.

Au sein des grandes aires urbaines bretonnes, les familles des banlieues de Vannes, Lorient et, à un degré moindre, de Rennes et Saint-Brieuc apparaissent comme étant celles connaissant le plus de difficultés. ■

Définitions et sources

On retient toujours ici le zonage en **aire urbaine** de 2010, le plus récent, selon lequel une aire est composée d’un **pôle** et le plus souvent d’une **couronne**. Un pôle est une unité urbaine (zone de bâti continu d’au moins 2 000 habitants) d’au moins 1 500 emplois. Sa couronne correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les **grandes aires urbaines** fondées sur des pôles d’au moins 10 000 emplois. Les communes **multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d’entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d’un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. Les communes **isolées hors de l’influence des pôles** sont les communes n’appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu’un pôle d’une grande aire urbaine est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Un **ménage** désigne, au sens du recensement de la population, l’ensemble des occupants d’une résidence principale.

Dans cette étude, on s’intéresse aux **familles** vivant avec au moins un enfant mineur. Une famille avec enfant(s) est la partie d’un ménage comprenant soit des personnes en couple et leur(s) enfant(s) ou beau(x)-enfant(s) habitant dans la même résidence principale, soit un parent vivant sans conjoint avec son ou

ses enfant(s) (**famille monoparentale**). Une famille est dite **nombreuse** lorsqu’elle comprend trois enfants ou plus à la maison.

Une famille est considérée à **bas revenus** lorsqu’elle vit dans un ménage dont les revenus avant impôts par unité de consommation sont inférieurs au **seuil de bas revenus**, c’est-à-dire à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation avant impôt observés au niveau national. Le seuil de bas revenus s’établit à 982 euros par unité de consommation et par mois en 2012. Le nombre d’unités de consommation au sens des caisses d’allocations familiales (CAF) diffère légèrement de celui retenu habituellement par l’Insee : on rajoute 0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale. Les données sont issues des fichiers des CAF et ne concernent que les foyers allocataires, c’est-à-dire l’ensemble des personnes couvertes par les allocations au sens des CAF, dont l’individu de référence a moins de 65 ans, n’est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d’aucun régime spécial et dont le conjoint, s’il existe, a moins de 65 ans. Les familles allocataires des CAF sont des familles avec enfants à charge au sens de la législation familiale (les limites d’âge varient selon les prestations et peuvent atteindre 25 ans ; elle est, par exemple, de 20 ans dans le cas des allocations familiales).

Dans cette étude, un **parent** correspond à l’un des deux adultes du couple parental (y compris les beaux-parents).

On parle de **peuplement normal** lorsque le logement comporte une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple ou pour les célibataires de 19 ans ou plus, et une pièce pour deux enfants s’ils sont de même sexe ou s’ils ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant. On parle de **logement surpeuplé** lorsqu’il manque au moins une pièce par rapport à cette norme.

Les résultats sont issus des recensements de la population de 1990 et 2012 et des fichiers des allocataires des CAF en 2012.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Biau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Où vivent les familles en France ? / Guillemette Buisson, Liliane Lincot ; Insee. – Dans : *Insee Première* ; n° 1582 (2016, janvier) ; - 4 p.
- Les familles : plus en difficulté dans les centres urbains, plus favorisées dans les couronnes périurbaines / Julien Jamme ; Insee. – Dans : *Insee Analyses Nord-Pas-de-Calais-Picardie* ; n° 3 (2016, janvier) ; - 4 p.
- Le vieillissement de la population s’accélère près des villes et du littoral / Fatima Le Strat, Laurent Auzet ; Insee. – Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 30 (2015, décembre) ; - 4 p.
- Une croissance démographique toujours supérieure au niveau national / Robert Granger ; Insee. – Dans : *Insee Analyses Bretagne* ; n° 22 (2015, juin) ; - 4 p.

